



NOUVEL OUTIL
DE SIGNALEMENT DE DÉGÂTS

FACE À UN DÉGÂT DE LA FAUNE SAUVAGE

Vous êtes agriculteur, particulier, chasseur !

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos cultures, vos biens ou à ceux des autres.

POURQUOI ? UNE ACTION D'INTÉRÊT COLLECTIF



Signaler des dégâts
qui peuvent être récurrents
et coûter cher



Contribuer à l'évaluation
de l'impact économique
global



Apporter aux décisionnaires
des éléments nécessaires
pour agir



1 Télécharger
l'application
«Signaler Dégâts
Faune Sauvage»



2 Créer un compte



3 Prendre une photo



4 Localiser
votre position
(Activer le GPS)



5 Renseigner
les informations



6 Signaler !

Accédez gratuitement à l'application



Il est également possible de signaler les dégâts sur internet
www.esod.chambres-agriculture.fr/signalement

Attention : Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) et soumis à indemnisation : ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs



Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez votre Chambre d'agriculture

22 - Justine CHOQUER
29 - Vincent LE TALOUR
35 - Valérie DE BAYNAST

56 - Caroline CORNET
Région - Véronique VINCENT

chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE